

(1)

— N° 98. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 MARS 1860.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1861.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les allocations demandées au Budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1861, s'élèvent au chiffre de . . . fr.	13,195,347	»
Le Budget de 1860 montant à	13,264,904	»
<hr/>		
il en résulte une <i>différence en moins</i> de. fr.	69,557	»
au Budget de 1861.	<hr/>	

Le Budget de la Justice se compose de 12 chapitres.

Les chapitres I, III, IV, V, VI, VII et XI n'ont subi aucune modification; ils sont relatifs à des dépenses fixes et en quelque sorte invariables.

Les chapitres dont les chiffres d'allocation ont été modifiés sont les chapitres II, VIII, IX, X et XII.

Les changements qui y ont été apportés étant expliqués par les notes annexées au Budget, on croit pouvoir y renvoyer.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES.***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de *treize millions cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quarante-sept francs* (fr. 13,195,347), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 mars 1860.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1901.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	200,800	"	
3	Matériel	26,000	"	259,800
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour	6,000	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	213,600	3,300	
7	— Matériel	5,250	"	
8	Cours d'appel. Personnel	593,000	10,000	2,542,798
9	— Matériel	18,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,122,410	4,108	
11	Justices de paix et tribunaux de police	564,060	3,070	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel	16,550	4,255	
13	— Matériel	2,000	"	56,982
14	Auditeurs militaires et prévôts	50,650	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540	"	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	650,000	"	674,608
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280	14,528	
A REPORTER fr.		5,404,049	40,150	5,554,188

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	3,404,040 .	40,150 .	3,554,188 .
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	35,000 .	40,000 .	75,000 .
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.	150,000 .	..	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 .	..	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	15,500 .	..	171,240 .
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement.	2,040 .	..	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 .	..	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800 .	..	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,700 .	..	26,500 .
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000 .	..	
	A REPORTER. fr.	5,720,780 .	80,150 .	5,800,928 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,720,780 "	80,150 "	5,806,938 "
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	311,700 "	"	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	"	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	5,418,852 "	"	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	469,000 "	75,000 "	
30 ^{bis}	Monument en commémoration de la Reine Louise-Marie. (Continuation des travaux).	"	450,000 "	4,890,039 "
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	52,946 "	"	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	11,500 "	"	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	9,550 "	"	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 "	"	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	8,000 "	"	
36	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	21,400 "	"	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 "	"	
38	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	140,000 "	"	
39	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire, — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	12,000 "	"	705,000 "
40	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	2,000 "	"	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 "	"	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	20,000 "	"	
43	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	220,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	8,796,848 "	605,159 "	9,401,987 "

POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,796,848 *	605,159 *	9,401,987 "
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique.</i>			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons	1,500,000 "	100,000 "	
45	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000 "	"	
46	Frais d'habillement des gardiens.	50,000 "	"	
47	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 "	"	
48	Traitement des employés attachés au service domestique	559,760 "	"	
49	Frais d'impression et de bureau	10,000 "	"	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	160,000 "	"	
51	Prison cellulaire de Gand. — Continuation des travaux de construction	"	300,000 "	
52	Prison cellulaire de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation. — Quartier des surveillants et bâtiments d'administration	"	75,000 "	
53	Prison cellulaire de Termonde. — Continuation des travaux de construction.	"	200,000 "	5,706,560 "
54	Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Travaux d'agrandissement.	"	80,000 "	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	22,000 "	
56	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	6,000 "	
57	Achat du mobilier des prisons.	47,000 "	"	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
58	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	500,000 "	"	
59	Gratifications aux détenus	170,000 "	"	
60	Frais d'impression et de bureau	5,000 "	"	
61	Traitement et tantièmes des employés	96,800 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	11,720,408 *	1,588,130 *	13,108,547 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,720,408 °	1,588,159 °	13,108,547 °
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
62	Mesures de sûreté publique	80,000 °	°	80,000 °
	CHAPITRE XII.			
65	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 °	1,800 °	6,800 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	11,805,408 °	1,589,959 °	13,395,367 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 mars 1860.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VICTOR TESCH.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

pour l'exercice 1861.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	a.	— des fonctionnaires et employés.	68	»	185,000	200,800
	b.	— dû concierge et des gens de service	14	»	15,800	
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.			12,000	26,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 75 foyers			8,500	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles			5,500	
4	»	Frais d'impression de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}					fr.	
CHAPITRE II.						
ORDRE JUDICIAIRE.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Premier président	1	14,000	14,000	
		Président de chambre	1	11,000	11,000	
		Conseillers.	15	9,000	135,000	
		Procureur général	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux	2	10,000	20,000	
		Greffier.	1	5,000	5,000	
		Commis greffier	1	3,500	3,500	
6	»	Huissiers audienciers	6	750	4,500	219,000
		Messagers	2	970	1,940	
		Secrétaire du parquet	1	3,000	3,000	
		Employé	1	1,490	1,490	
		Messenger et huissier de salle	1	970	970	
		Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,200	1,200	
		Commis greffier, dont la place sera supprimée en cas de vacance	1	3,500	3,500	
A REPORTER.					fr.	

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
200,800	»	200,800	200,800	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
259,800	»	259,800	259,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
215,600	3,500	219,100	219,100	»	»	
215,600	3,500	219,100	219,100	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Report. fr.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour	»	»	3,000	} 5,250
		Le parquet	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	»	1,000	
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	} 595,000
		Présidents de chambre	6	7,000	42,000	
		Conseillers	53	6,000	318,000	
		Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes avocats généraux	6	6,500	39,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers	3	4,000	12,000	
8	»	Commis greffiers	13	3,000	39,000	
		Secrétaires des parquets	3	2,750	8,250	
		Employés	9	1,490	13,410	
		Messagers des cours	5	870	4,550	
		Huissiers audienciers	11	500	5,500	
		Concierges	1	1,050	1,050	
		Messagers des parquets	2	915	1,830	
		Messagers des parquets	3	870	2,610	
		Conseiller dont le siège sera supprimé	1	6,000	6,000	
		Conseiller mis en disponibilité avec $\frac{2}{3}$ de traitement	1	4,000	4,000	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	»	5,000	} 18,000
		— de Gand	»	»	5,000	
		— de Liège	»	»	5,000	
		Mobilier pour les trois Cours	»	»	3,000	
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER.				fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
215,600	3,500	219,100	219,100	»	»	
5,250	»	5,250	5,750	»	a) 500	a) Au Budget de 1860 il y a eu une charge exceptionnelle de 500 francs pour la bibliothèque du parquet de la Cour de cassation.
593,000	10,000	603,000	603,000	»	»	
18,000	»	18,000	32,000	»	b) 14,000	b) 14,000 francs avaient été demandés en plus au Budget de 1860 comme charge extraordinaire, pour renouveler le mobilier de la Cour d'appel de Liège, qui était dans un état repoussant.
833,850	13,500	847,350	861,850	»	14,500	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>			
	a.	Présidents	4	6,000	24,000
		Vice-présidents	7	5,000	35,000
		Juges d'instruction	9	4,660	41,940
		Juges	24	4,000	96,000
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000
		Substituts	12	4,000	48,000
		Greffiers	4	2,200	8,800
		Commis greffiers	25	2,000	46,000
					523,740
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>			
	b.	Présidents	7	5,250	36,750
		Vice-présidents	4	4,375	17,500
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560
		Juges	25	3,500	80,500
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750
		Substituts	11	3,500	38,500
		Greffiers	7	2,200	15,400
		Commis greffiers	21	1,800	37,800
		Supplément au vice-président d'Arlon faisant fonctions de juge	1	875	875
		Traitement de disponibilité à 1 juge du tribunal de Tongres	1	2,333	2,333
					a) 5,208
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Haselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>			
	c.	Présidents	8	4,650	37,200
		Vice-présidents	4	3,875	15,500
		Juges d'instruction	9	3,610	32,490
		Juges	25	3,100	71,300
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200
		Substituts	11	3,100	34,100
		Greffiers	8	2,200	17,600
		Commis-greffiers	21	1,600	33,600
					278,990
		A REPORTER. fr.			fr. 897,698

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,850	13,500	847,350	861,850	»	14,500	
833,850	13,500	847,350	861,850	»	14,500	a) Les charges temporaires portées au lit. a résultent de la loi du 15 juin 1849, portant réduction du personnel de quelques tribunaux.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
833,850	15,500	847,350	861,850	»	14,500	
1,122,410	4,108	1,126,518	1,128,851	»	a) 2,333	a) Cette réduction a lieu par suite du décès d'un juge du tribunal de Tongres qui était en disponibilité.
564,960	3,970	568,930	568,930	»	»	b) Ces 906 francs sont payés en conformité de la loi du 6 juin 1839, portant suppression du tribunal de S ^t -Hubert.
2,521,220	21,578	2,542,798	2,559,631	»	16,833	
DIMINUTION fr.				16,833		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEN. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
				Charge			
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. — Personnel.							
12	a.	Auditeur général	1	7,000	7,000	»	16,550
		Substitut de l'auditeur général	1	3,000	3,000	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	1,600	1,600	»	
		Huissier audencier	1	300	300	»	
		Messagers	2	870	1,740	»	
		Concierge	1	910	910	»	
		<i>Traitements d'attente.</i>					
	b.	D'un conseiller à la haute Cour, $\frac{2}{3}$ de l'ancien traitement	1	4,233	»	4,233	4,233
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	4,200	16,800	»	30,659
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,600	10,800	»	
		Prévôts militaires	7	457	3,059	»	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	5	420	2,100	»	3,540
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police				630,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				20,000	»
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,550	4,233	20,785	20,785	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
50,659	»	50,659	50,659	»	»	
3,540	»	3,540	3,540	»	»	
52,749	4,233	56,982	56,982	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
650,000	»	650,000	650,000		»	
10,280	14,328	24,608	24,608	»	»	
660,280	14,528	674,608	674,608	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais des commissions de révision de la législation
22	»	Traitement d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois, à nommer par le Gouvernement
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
35,000	40,000	75,000	75,000	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
15,300	»	15,300	15,300	»	»	
2,940	»	2,940	2,940	»	»	
171,240	»	171,240	171,240	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
10,000	»	a) 10,000	10,000	»	»	
11,800	»	11,800	11,800	»	»	
1,700	»	1,700	1,700	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
26,500	»	26,500	26,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1860, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne conserve que la somme présumée nécessaire pour les termes de pensions échus avant l'inscription de la pension au Département des Finances.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenu de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
30 ^{bis}	»	Continuation des travaux de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitement des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitement des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGRAVATION.	DIMINUTION.																																		
311,700	»	311,700	311,700	»	»																																		
62,011	»	62,011	62,011	»	»																																		
3,418,832	»	3,418,832	3,418,832	»	»																																		
469,000	73,000	544,000	544,000	»	»																																		
»	430,000	430,000	450,000	»	»																																		
52,946	»	52,946	52,446	a) 500	»	<p>a) L'augmentation est demandée pour porter à 2,000 francs, taux fixé par l'arrêté du 15 germinal an XII, le traitement du pasteur de l'église évangélique de Bruxelles, qui n'est aujourd'hui que de 1,500 francs.</p> <p>b) Voir l'annexe n° 2 à la suite du Budget.</p> <p>c) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Au grand rabbin</td><td>fr. 4,000</td><td>»</td></tr> <tr><td>Aux deux ministres officiant à Bruxelles</td><td>2,500</td><td>»</td></tr> <tr><td>Au secrétaire</td><td>400</td><td>»</td></tr> <tr><td>Frais de bureau du consistoire central</td><td>500</td><td>»</td></tr> <tr><td>Aux ministres officiant à</td><td></td><td></td></tr> <tr><td> Anvers</td><td>500</td><td>»</td></tr> <tr><td> Gand</td><td>550</td><td>»</td></tr> <tr><td> Liège</td><td>350</td><td>»</td></tr> <tr><td> Arlon</td><td>350</td><td>»</td></tr> <tr><td>Pour dépenses imprévues</td><td>500</td><td>»</td></tr> <tr><td>Ensemble</td><td>fr. 9,650</td><td>»</td></tr> </table> <p>d) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1858 forme l'annexe n° 3, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1860.</p> <p>Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849.</p> <p>Le Département de la Justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets et l'inscription des pensions au grand-livre.</p> <p>e) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.</p>	Au grand rabbin	fr. 4,000	»	Aux deux ministres officiant à Bruxelles	2,500	»	Au secrétaire	400	»	Frais de bureau du consistoire central	500	»	Aux ministres officiant à			Anvers	500	»	Gand	550	»	Liège	350	»	Arlon	350	»	Pour dépenses imprévues	500	»	Ensemble	fr. 9,650	»
Au grand rabbin	fr. 4,000	»																																					
Aux deux ministres officiant à Bruxelles	2,500	»																																					
Au secrétaire	400	»																																					
Frais de bureau du consistoire central	500	»																																					
Aux ministres officiant à																																							
Anvers	500	»																																					
Gand	550	»																																					
Liège	350	»																																					
Arlon	350	»																																					
Pour dépenses imprévues	500	»																																					
Ensemble	fr. 9,650	»																																					
11,500	»	11,500	7,524	b) 3,976	»																																		
9,550	»	c) 9,550	9,550	»	»																																		
500	»	500	500	»	»																																		
8,000	»	d) 8,000	8,000	»	»																																		
21,400	»	e) 21,400	21,400	»	»																																		
4,563,039	325,000	4,890,039	4,883,513	4,476	»																																		
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.				4,476																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
57	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays
58	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
59	»	Frais de route et de séjour des médecins en mission pour rechercher et traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres des commissions spéciales pour les établissements de bienfaisance, des membres et secrétaire de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection d'arrondissement; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. (Art. 21 de la loi du 18 juin 1850, et 75 du règlement général du 1 ^{er} mai 1851.)
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
45	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Entretien du mobilier des prisons
45	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
46	»	Frais d'habillement des gardiens
47	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
48	»	Traitement des employés attachés au service domestique
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51	»	Prisons cellulaires de Gand. — Continuation des travaux de construction
52	»	Maison de sûreté de Bruges. — Parachèvement des travaux d'appropriation. — Cellulaire des femmes; quartier des surveillantes. — Bâtiment d'administration.
53	»	Prison cellulaire de Termonde. — Continuation des travaux de construction
54	»	Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Travaux d'agrandissement.
A REPORTER. fr.		

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
146,000	»	146,000	196,000	»	a) 50,000	a) 50,000 francs avaient été demandés ex- ceptionnellement au Budget de 1860 pour l'établissement d'une infirmerie à la colonie de Ghœl.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
220,000	»	220,000	220,000	»	»	
705,000	»	705,000	755,000	»	50,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.				50,000		
1,500,000	100,000	1,400,000	1,500,000	»	b) 100,000	b) Cette réduction est faite dans l'espoir qu'il n'y aura en 1861 ni augmentation du prix des denrées, ni accroissement de la popula- tion des prisons.
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
559,760	»	559,760	537,760	c) 22,000	»	c) Cette augmentation est nécessaire pour compléter le personnel de la prison cellulaire de Louvain. (Voir l'annexe n° 4.)
10,000	»	10,000	20,000	»	d) 10,000	d) Une augmentation de 10,000 francs avait été accordée exceptionnellement pour une adjudication d'impressions en 1860.
160,000	»	160,000	160,000	»	»	
»	300,000	300,000	575,000	80,000	»	
»	75,000	75,000				
»	200,000	200,000				
»	80,000	80,000				
2,104,760	755,000	2,859,760	2,867,760	102,000	110,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
56	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
57	»	Achat du mobilier des prisons
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
		SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>
58	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
59	»	Gratifications aux détenus
60	»	Frais d'impression et de bureau
61	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
62	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
63	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,104,760	755,000	2,839,760	2,867,760	102,000	110,600	
"	22,000	22,000	22,000	"	"	
"	6,000	6,000	6,000	"	"	
47,000	"	47,000	47,000	"	"	
2,151,760	783,000	2,934,760	2,942,760	102,000	110,000	
500,000	"	500,000	500,000	"	"	
170,000	"	170,000	170,000	"	"	
5,000	"	5,000	10,000	"	a) 5,000	a) Un supplément de 5,000 francs avait été demandé au Budget de 1860, pour couvrir le prix d'adjudication d'une fourniture d'imprimés pour trois ans.
96,800	"	96,800	92,800	b) 4,000	"	b) Ces 4,000 francs sont demandés pour compléter le personnel du service des travaux à la prison cellulaire de Louvain. Il reste à pourvoir à un emploi de contre-maître et à deux places de surveillant des travaux.
771,800	"	771,800	772,800	4,000	5,000	
2,923,560	783,000	3,706,560 c)	3,715,560	106,000	115,000	c) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1855 (annexes n° 5 et 6). Au surplus, les allocations pour le service des travaux ne constituent que des avances.
DIMINUTION. . . . fr.				9,000		
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
5,000	1,800	6,800	5,000	d) 1,800	"	d) La somme de 1,800 est destinée à payer le secours annuel voté en faveur des Bonné, père et fils, et Geens, de Lierre. — Le Budget de 1860 était déjà présenté lorsque le secours a été alloué et on a omis de demander l'augmentation lors de la discussion du Budget de 1860.
5,000	1,800	6,800	5,000	1,800	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale fr.
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	18	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	20	Palais de Justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	22	Cultes
IX.	24	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	26	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1861.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1860.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
259,800 »	»	259,800 »	259,800 »	»	»	
2,521,220 »	21,578 »	2,542,798 »	2,559,651 »	»	16,853 »	
52,749 »	4,255 »	56,982 »	56,982 »	»	»	
660,280 »	14,528 »	674,608 »	674,608 »	»	»	
35,000 »	40,000 »	75,000 »	75,000 »	»	»	
171,240 »	»	171,240 »	171,240 »	»	»	
26,500 »	»	26,500 »	26,500 »	»	»	
4,368,059 »	525,000 »	4,890,059 »	4,885,585 »	4,476 »	»	
705,000 »	»	705,000 »	755,000 »	»	50,000 »	
2,923,560 »	783,000 »	3,706,560 »	3,715,560 »	106,000 »	113,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,600 »	5,000 »	1,800 »	»	
11,805,408 »	1,589,939 »	13,195,347 »	13,264,904 »	112,276 »	181,855 »	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				69,557 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Chapelle, D.-A.-J.	Liège, 51 juillet 1784 . . .	Greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Liège.	4 novembre 1858
2	Cantaert, J.-J.	Borgerhout, 11 sept. 1798.	5 ^e commis à la prison d'Anvers.	11 novembre 1858
3	Malevé, P.-J.	Namur, 27 février 1795. . .	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Namur.	30 octobre 1858
4	Meulders, Jean	Blaesvelt, 5 juillet 1792. . .	Bouvier-jardinier à la prison de S ^t -Bernard.	8 février 1859
5	Van Severen, C.-B.-F.	Bruges, 23 juillet 1795. . .	Président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruges.	12 octobre 1858. . . .
6	De Thier, Henri-M.	Liège, 14 juin 1790. . . .	Juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège.	10 décembre 1858
7	De Lebidart, Alfred-F.-A.	Namur, 9 octobre 1804. . .	Substitut du procureur du roi à Liège.	12 octobre 1858
8	Gillis, Antoine-Jean	S ^t -Nicolas, 50 mars 1794.	Gardien de 2 ^e classe à la prison de S ^t -Bernard.	21 avril 1859.
9	Wassenhove, Bernard	Beerneem, 8 septemb 1818.	2 ^e gardien à la maison de force.	50 avril 1859.
10	Starmans, Guillaume	Heerlen, 50 juillet 1792. . .	Id. à la prison de Hasselt.	50 avril 1859.
11	Parent, L.-G.-F.	Bruxelles, 51 août 1815. . .	Directeur de la prison de Dinant.	50 avril 1859.
12	Fréson, Hubert-Théodore	Huy, 24 janvier 1796 . . .	Commis-greffier au tribunal de Huy.	31 mai 1859
13	Corbisier de Meaultsart, B.-J.	Mainvault, 10 février 1788.	Président à la Cour d'appel de Bruxelles.	31 juillet 1859
14	Jonet, T.-J.	Sart-Dames-Avelines, 9 fév. 1782.	Id. - id.	30 avril 1859.
15	Genotte, Jean-Baptiste-D.	Marche, 12 décembre 1795.	Greffier de la justice de paix du canton de Ciney	31 juillet 1859
16	Pype, Théophile-J.-J.	Bruges, 1 ^{er} décembre 1807.	2 ^e gardien à la prison de Bruges.	30 juin 1859
17	Hibert, Gilles	Bruxelles, 19 juillet 1815.	Id. id. de Bruxelles.	31 août 1859.
18	Hoelen, Ferdinand	Lummen, 22 nov. 1786. . .	Id. id. de Hasselt.	50 septembre 1859
19	Delmotte, Pierre-Joseph.	Tourpay, 6 juin 1805 . . .	Id. id. de Tournay.	31 juillet 1859
20	Schelkens, Antoine-Benoît.	Alost, 17 août 1791. . . .	Magasinier à la maison de détention d'Alost.	50 septembre 1859

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

ressortissant au Ministère de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1859.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	AAS.	MOIS.			
Vieillesse.	47	6	5,900 »	2,600 »	
Infirmités	11	8	711 25	175 »	
Id.	20	10	5,500 »	1,121 »	
Vieillesse.	57	10	995 55	584 »	
Id.	51	4	5,250 »	2,530 »	
Id.	52	2	4,000 »	1,979 »	
Infirmités	56	0	4,000 »	2,215 »	
Vieillesse.	55	6	981 »	505 »	
Infirmités	24	8	981 »	572 »	
Age avancé	41	»	981 »	618 »	
Infirmités	24	8	2,550 »	967 »	
Id.	40	2	1,000 »	988 »	
Vieillesse.	47	6	7,000 »	4,666 »	
Infirmités	28	6	7,000 »	3,069 »	
Vieillesse.	57	1	1,322 »	605 »	
Infirmités	20	5	985 »	506 »	
Id.	24	1	950 »	566 »	
Id.	25	3	991 »	584 »	
Id.	20	8	987 »	450 »	
Id.	28	5	1,316 »	575 »	
TOTAL des 20 pensions. fr.				25,075 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

L'allocation de l'article 32 du Budget, qui était, en 1854, de 9,024 francs, et qui a provisoirement été réduite, de 1855 à 1860, à 7,524 francs, est insuffisante.

Le montant des sommes allouées pour frais du culte ou loyer de temples, par les arrêtés royaux du 17 mai 1836 et du 5 août 1840, est

de fr.	4,496 19
------------------	----------

Il faut ajouter à cette dépense celle des bourses annuelles des enfants des pasteurs protestants, accordées par les arrêtés royaux du 1^{er} août 1816, n° 65, et du 15 novembre 1820, maintenus par ledit arrêté royal du 17 mai 1836, et qui s'élèvent aujourd'hui environ

à	2,500 »
-------------	---------

Dépense fixe annuelle. . . fr.	6,996 19
--------------------------------	----------

L'allocation n'étant que de	7,524 »
---------------------------------------	---------

il ne reste que.	528 19
--------------------------	--------

Cette somme de fr. 528 19 c^t est insuffisante pour pourvoir aux autres dépenses, consistant en *subsides éventuels* pour travaux aux édifices du culte, et en indemnités de déplacement pour les nouveaux pasteurs, indemnités qui sont d'un trimestre du traitement, en exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 2 novembre 1818, n° 44, aussi maintenu par l'arrêté royal du 17 mai 1836.

1° L'État accorde aux différentes communautés du culte anglican un temple à Anvers, à Ostende, à Bruges; ou bien, il alloue une indemnité pour payer le loyer d'un local, comme à Spa, où il paye 600 francs. A Bruxelles, aucun temple n'est affecté à ce culte, et les deux pasteurs font observer qu'ils se trouvent ainsi, depuis longtemps, dans une position inférieure, et d'autant plus pénible et onéreuse pour eux, qu'ils se trouvent dans la capitale. L'un des pasteurs de Bruxelles doit payer 960 francs de loyer pour l'usage d'un temple, et l'autre pasteur doit se soumettre à un engagement fort onéreux pour faire le service divin dans l'église du Musée, affectée au culte protestant.

Il y a lieu d'accorder, en faveur de chacune des deux communautés anglicanes de Bruxelles, une indemnité au *minimum* de 800 francs, pour payer en tout, ou au moins en grande partie, les frais de loyer d'un temple, donc ensemble 1,600 francs.

2° Les indemnités de déplacement doivent être payées sur l'exercice pendant lequel l'entrée en fonctions a lieu. Il est donc nécessaire que le crédit présente une ressource éventuelle suffisante.

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

En supposant un nouveau pasteur pour une place de 4,000 francs, il faudrait fr.	1,000 »
En supposant un second changement pour une place de 2,940 francs, il faudrait.	735 »
ENSEMBLE. fr.	<u>1,735 »</u>

3° Il doit y avoir en tout cas un supplément pour les subsides éventuels. Cette somme suppléerait au 2° s'il était, par hasard, insuffisant, et les subsides seraient alloués les années où les autres dépenses sont moindres. Du chef des subsides éventuels, il suffirait ainsi d'augmenter le crédit de 641 francs.

Ainsi, pour le 1° fr.	1,600 »
— le 2°	1,735 »
— le 3°	641 »
ENSEMBLE. fr.	<u>3,976 »</u>
Le crédit de 1860 étant de	7,524 »
doit être pour 1861 de	<u>11,500 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS.	LIEU ET DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Vandenbroucke, Pierre-E.	Eerneghem, 15 févr. 1784.	Desservant à Oudelem.	20 novembre 1858
2	Weewauters, Joseph-M.-G.	S'-Nicolas, 18 mars 1810. .	Id. à Mariakerke.	2 septembre 1858
3	Schelstraete, François . .	Tronchiennes, 4 avril 1800.	Vicaire à Laethem-S'-Martin . .	31 décembre 1858
4	Vander Haeghen, Jean-B. .	Sulsique, 22 nov. 1775. .	Desservant à Heestert.	28 décembre 1858
5	George, Pierre-François-J.	Montigny-sur-Sambre, 24 mai 1805.	Id. à Ere	28 décembre 1856
6	Jacque, François-J.-Math. .	Namur, 20 sept. 1805. .	Curé de 2 ^e classe à Rochefort. .	30 novembre 1858
7	Peeters, Henri-Félix . . .	Diest, 20 octobre 1805. .	Desservant à Rhode-St-Genèse . .	28 octobre 1858
8	De Masener, Jean	Maxenzele, 16 mars 1791.	Id. à Zellich	17 décembre 1858
9	Nagant, François-Thomas.	Liège, 9 avril 1804 . . .	Curé de 2 ^e classe à Couthuin . .	5 décembre 1858
10	Mortaignie, Joseph	Lichtervelde, 19 sept. 1777.	Desservant à Gotthem.	Avril 1859
11	Vanderstraeten, François .	Gand, 15 mai 1786. . . .	Curé de 2 ^e classe à Deynze	Avril 1859
12	Hoeken, Henri	Well, 30 novembre 1808.	Desservant à Cortessem	24 octobre 1858
15	Guilliams, Thomas	Borloo, 21 décembre 1820.	Id. à Hees	6 octobre 1858
14	Copeleu, Jean-Bapt.-Simon.	Wareghem, 2 avril 1782.	Id. à Kerekhem	31 mai 1859
15	Scholaert, Pierre-Léopold .	Beveren, 29 avril 1791. .	Id. à Pollinchove.	30 juin 1859
16	Huypens, Pierre-Joseph . .	Gheel, 25 juin 1802. . . .	Vicaire à Casterlé.	31 octobre 1858
17	Cools, Pierre-Louis	S'-Nicolas, 16 mai 1790 . .	Id. à Merxplas	30 novembre 1858
18	Preux, Joseph-Louis-Charl.	Hasselt, 18 déc. 1817. . .	Id. à Binche	31 janvier 1858
19	Didier, Jean-Louis	Houdremont, 29 févr. 1792.	Desservant à Vincimont	30 avril 1859
20	Stas, Pierre.	Rommershove, 22 juillet 1805.	Id. à Ryckel	31 octobre 1858
21	Brosius, Henri.	Kohler, 15 nov. 1790 . . .	Id. à Corroy-le-Château	31 août 1859
22	Cruls, Jean Michel	S' Troad, 27 nov. 1787 . .	Id. à Davingen	30 mai 1859
23	Daubresse, Adrien-Joseph.	Jumet, 29 janvier 1809 . .	Id. à Montigny-sur-Roc.	30 juin 1859
24	Van Doorne, Jean-Lyon. . .	Poucques, 4 sept. 1799. .	Id. à Hoorebeke - S' - Cor- neille.	30 septembre 1859
25	Desmet, Jean-Baptiste . . .	Huyse, 15 février 1792 . .	Id. à Saffelaere	30 septembre 1859
26	De Keyzer, Joseph-Jean . .	Houdschoote, 2 nov. 1760.	Chanoine à Bruges	30 septembre 1859
27	Liboutton, Franc - Joseph.	Court-S'c-Étienne, 28 mars 1804.	Desservant à Sosoye	30 avril 1859
28	Wegimont, Pascal	Saive, 30 janvier 1805 . . .	Id. à Clairmont-S'c-Barbe.	30 juillet 1859

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1859.

CAUSES DE LA SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Vieillesse.	45	4	787 50	787 »	
Infirmités	20	»	787 50	459 »	
Id.	25	4	500 »	315 »	
Vieillesse.	56	8	787 50	787 »	
Infirmités	20	1	787 50	518 »	
Id.	51	2	1,565 »	963 »	
Id.	50	4	787 50	553 »	
Vieillesse.	40	7	1,050 »	1,050 »	
Infirmités	51	0	1,565 »	989 »	
Vieillesse.	50	8	787 50	787 »	
Id.	46	11	1,565 »	1,565 »	
Infirmités	20	2	787 50	499 »	
Id.	15	10	787 50	418 »	
Age avancé	45	0	787 50	787 »	
Id.	44	5	787 50	787 »	
Infirmités	52	1	500 »	368 »	
Id.	25	5	500 »	314 »	
Id.	10	2	500 »	250 »	
Id.	58	7	787 50	750 »	
Id.	13	0	504 80	268 »	
Vieillesse.	40	11	787 50	787 »	
Infirmités	50	4	787 50	770 »	
Id.	22	0	787 50	477 »	
Id.	56	5	787 50	693 »	
Vieillesse.	42	7	787 50	787 »	
Id.	55	11	2,000 »	2,000 »	
Infirmités	20	0	787 50	525 »	
Id.	31	6	787 50	564 »	
TOTAL des 28 pensions. fr.				10,595 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 4.

ÉTAT

indiquant la composition du personnel de la maison pénitentiaire cellulaire de Louvain. (Service disciplinaire et économique.)

NOMBRE d'employés.	NATURE DES EMPLOIS.	TRAITEMENT.	MONTANT de la DÉPENSE.
1	Directeur	4,200	4,200
1	Aumônier principal	2,000	2,000
3	Aumôniers adjoints	800	2,400
1	Instituteur principal	1,700	1,700
1	Instituteur adjoint	1,100	1,100
1	Médecin en chef	1,600	1,600
1	Médecin adjoint	1,200	1,200
1	Premier commis	1,800	1,800
1	Deuxième commis	1,500	1,500
1	Magasinier	1,400	1,400
1	Gardien chef	1,200	1,200
3	Gardiens de 1 ^{re} classe, y compris le portier de la porte principale.	1,000	5,000
39	Gardiens de 2 ^e classe ou surveillants.	900	35,100
1	Secrétaire de la commission d'inspection	1,200	1,200
TOTAL. fr.			61,400

L'allocation pour le traitement des employés du service disciplinaire et économique de la prison de Louvain, doit s'élever, d'après l'état qui précède, à fr. 61,400 »
 La suppression de la maison de détention d'Alost n'ayant produit qu'une dépense en moins de fr. 39,400 »
 il y a lieu de demander au Budget de 1881, une augmentation de fr. 22,000 »

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

ANNEXE N° 5.

COMPTE GÉNÉRAL

*des dépenses faites pour le service économique dans les maisons centrales,
pendant l'exercice 1858.*

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Objets d'habillement pour détenus valides	42,298 56	51,577 99
2	— de coucher — —	20,550 62	16,071 59
5	— d'habillement et de coucher pour malades	15,086 22	10,599 70
4	— — — pour employés	621 50	1,092 55
5	Articles de consommation	45,750 05	23,702 30
6	Médicaments	1,089 25	1,810 54
7	Imprimés et articles de bureau	2,105 45	1,415 55
8	Mobilier	91,565 90	100,056 59
9	Articles divers	"	1,784 05
10	Retenues restant à opérer	"	"
11	Objets d'habillement, de coucher, d'alimentation, etc.	225,356 99	154,556 86
12	Gratifications payées aux détenus	4,179 12	5,281 19
15	Habillement des employés	3,208 51	2,291 52
14	Frais de bureau et d'impression	8,521 66	850 68
15	Construction et entretien des bâtiments	14,967 61	9,418 61
16	Entretien du mobilier et achat de meubles	4,920 50	210 95
17	Frais de voyage des commissions et des employés	657 20	1,105 "
18	Traitements	68,420 51	52,676 62
	BALANCE	5,562 16	2,858 56

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD.	ALOST.	NAMUR.	S'-HUBERT.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} Janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
82,490 05	56,611 26	29,202 10	11,913 60	255,895 56			1,050,072 27
58,945 94	27,859 51	5,516 51	6,665 07	115,595 84			
16,920 74	8,291 05	6,680 60	2,186 85	57,765 80			
470 96	1,757 59	456 54	541 69	5,540 21			
14,452 75	11,548 09	6,241 55	16,496 07	116,200 67			
4,518 20	2,754 89	"	654 25	10,627 09	"	"	
575 18	456 87	595 10	276 74	5,220 87			
78,009 22	56,054 69	57,922 33	98,802 62	485,509 44			
119 76	42 07	80 62	250 76	2,286 26			
"	14 48	11 51	8 74	54 75			
258,045 11	154,870 05	74,454 50	64,195 04	"	871,358 59		22,450 24
7,855 44	4,327 98	806 51	"	"	"	22,450 24	
2,917 40	2,474 02	653 50	75 "	"	11,619 44		
941 85	541 60	201 12	118 85	"	10,955 74		
18,274 87	4,417 98	5,675 28	0,544 20	"	62,296 55		
4,657 97	528 16	868 94	2,125 90	"	15,000 51		
1,529 60	405 10	120 "	545 70	"	4,160 60		
60,599 54	42,692 "	50,667 50	20,845 "	"	275,901 17		
12,298 05	1,527 53	804 64	945 84	"	"	"	
TOTAL GÉNÉRAL fr.							2,545,801 47

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o de l'ordre.	INDICATION.	DÉSIGNATION	
		GAND.	VILVORDE.
1	Habillement des détenus valides	12,468 24	9,146 63
2	Couchage des —	3,748 80	3,393 07
3	Habillement et couchage des malades	1,305 10	966 98
4	Alimentation des détenus valides	132,479 27	66,055 .
5	— — malades	11,930 15	8,770 84
6	Médication	1,836 73	1,058 46
7	Lessivage	3,005 40	3,549 40
8	Propreté	2,804 49	3,419 73
9	Chauffage	3,140 58	3,663 46
10	Éclairage	4,778 26	4,029 32
11	Instruction	304 38	881 67
12	Culte	370 58	1,247 66
13	Entretien du mobilier	2,705 05	2,136 95
14	— des bâtiments	14,904 52	9,684 88
15	Frais de bureau	1,117 44	1,490 72
16	— de gestion	70,318 67	36,333 83
17	Cession d'objets d'habillement, de coucher et de consommation	42,112 96	39,747 90
18	— mobiliers	1,430 30	"
19	— divers au service des travaux	"	77 30
20	Articles divers	479 31	"
21	Vente de résidus divers, vieux matériaux, etc., etc.	2,314 36	2,038 27
22	Retenues faites sur les gratifications	"	"
23	— faites sur les masses d'habillement des gardiens	3,208 31	378 25
24	Recettes accidentelles	"	220 06
25	Objets d'habillement pour détenus valides	34,612 81	29,493 78
26	— de coucher pour valides	32,061 36	14,133 87
27	— d'habillement et de coucher pour malades	11,604 16	9,163 58
28	— de coucher et d'habillement pour employés	1,369 32	1,674 66
29	Articles d'alimentation et de consommation	36,210 25	15,797 47
30	Imprimés et articles de bureau	733 16	993 26
31	Mobilier	93,131 11	103,093 92
32	Articles divers	663 08	1,671 06
33	Retenues restant à opérer	"	"
34	Médicaments	2,127 35	2,102 03

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

AVOIR.

DES ÉTABLISSEMENTS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD.	Alost.	NANUR.	S ^t -HUBERT.	DES DÉPENSES annuelles ou de LA CONSOMMATION.	DES PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
24,946 06	15,099 06	7,098 04	7,853 01	75,211 94			
5,895 21	5,847 59	1,708 05	1,809 01	20,599 05			
1,511 27	1,521 13	504 26	553 10	5,061 96			
128,082 01	73,812 32	45,522 79	56,552 89	485,582 28			
7,608 58	6,109 14	5,475 78	2,868 12	42,851 50			
5,940 24	2,141 85	548 79	1,054 22	10,609 29			
5,541 43	5,077 50	1,005 07	955 02	15,712 28			
7,026 56	5,920 40	1,072 55	1,489 85	19,825 56			
5,229 15	5,060 00	1,974 75	2,145 49	17,816 01	"	"	1,097,719 90
6,406 74	4,777 65	5,211 82	1,551 87	25,455 84			
480 30	811 46	82 01	762 55	5,351 77			
501 75	555 77	208 91	525 56	5,588 21			
5,790 84	1,104 58	2,089 08	1,117 07	15,005 07			
18,274 87	4,555 14	5,669 98	6,544 20	62,611 59			
1,546 65	764 49	555 07	213 25	5,285 62			
64,970 59	46,049 20	50,551 50	22,270 53	290,874 12			
60,086 40	20,467 82	7,310 67	807 65	"	171,055 40		
"	70 "	59 66	"	"	1,580 25		
"	86 70	"	1,555 24	"	1,499 24		
7,752 37	"	"	7 27	"	8,258 95		
7,239 08	916 91	852 75	800 55	"	14,161 68		202,527 12
"	55 22	175 05	"	"	209 15		
50 55	"	"	"	"	3,625 91		
1,754 48	"	4 "	"	"	1,978 54		
77,724 48	55,265 25	25,680 21	19,585 99	"	"	260,560 50	
57,159 14	29,585 14	6,160 "	6,775 57	"	"	126,254 88	
15,515 10	10,565 05	6,255 56	1,954 91	"	"	52,857 26	
465,399	2,200 72	512 24	275 35	"	"	6,786 48	
15,652 61	9,959 12	7,504 72	10,761 64	"	"	95,674 81	
383 44	241 53	"	708 42	"	"	3,083 61	1,045,754 45
77,442 20	56,660 94	57,920 89	101,553 24	"	"	480,802 39	
72 16	44 40	90 42	126 01	"	"	2,669 75	
"	26 58	5 75	16 98	"	"	47 09	
2,783 76	2,558 68	"	685 86	"	"	10,237 70	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.							2,345,801 47

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

COMPTE GÉNÉRAL des travaux exécutés dans les

DOIT.

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S-BERNARD.
1	Matières premières, etc.	160,784 27	120,767 05	747,084 88
2	Matériaux de construction	14,872 52	10,923 50	21,768 92
3	Objets divers	8,695 89	3,406 53	18,876 48
4	— fabriqués et en travail.	100,111 41	43,246 07	40,250 72
5	— confectionnés et en travail.	36,440 72	7,400 25	10,075 43
6	Mobilier, outils et ustensiles.	63,282 04	48,002 82	91,052 88
7	Plants et semences sur champs.	"	"	"
8	Matières premières, etc.	233,396 20	73,485 56	636,998 84
9	Matériaux de construction.	31,535 24	9,154 75	36,462 15
10	Frais de blanchiment des toiles et teintures.	15,406 04	"	"
11	— d'impression et de bureau.	230 30	303 59	921 68
12	Objets divers	4,734 59	4,710 98	98,803 30
13	— mobiliers, outils et ustensiles	"	8 10	1,220 25
14	Dépenses diverses	"	"	"
15	Cessions réciproques, service industriel	5,235 76	4,082 99	39,307 62
16	— — — économique	4,109 97	93 69	"
17	Gratifications payées aux détenus.	20,589 39	27,138 29	64,379 04
18	Traitements et tantièmes	14,221 57	13,837 29	22,142 02

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

prisons, pendant l'exercice 1858. — Travail des détenus.

CENTRALES.			MAISON préventive.	MONTANT			TOTAL.	
ALOST.	NAMUR.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	des GRATIFICATIONS.		
10,002 78	17,035 23	10,528 56	505 05	1,082,750 62			1,686,660 52	
5,147 28	"	2,518 41	"	55,250 23				
2,001 50	508 41	142 03	12 73	53,732 27				
3,272 28	"	"	"	186,981 38	"	"		
2,544 55	15,440 82	11,601 01	515 06	84,708 42				
21,554 77	5,071 60	12,110 06	1,214 29	242,000 05				
"	"	340 55	"	340 55				
60,063 48	14,304 86	17,005 11	1,601 12	"	1,036,855 26			
3,835 22	"	4,254 28	"	"	85,209 64			
"	"	"	"	"	15,406 04			
"	151 80	83 05	16 32	"	1,707 44			
1,844 62	94 22	473 05	52 20	"	110,715 05	"		1,515,726 56
"	640 58	1,703 "	"	"	3,589 95			
3,302 08	152 19	"	"	"	3,454 27			
4,256 56	1,643 67	"	"	"	54,526 39			
"	"	"	"	"	4,203 66			
22,823 35	7,037 77	"	515 70	"	"	151,284 44	151,284 44	
10,510 "	7,640 "	5,750 "	1,320 "	"	"	"	84,420 88	
							5,238,002 40	
BALANCE							59,544 76	
TOTAL GÉNÉRAL							3,277,437 16	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	MAISONS		
		GAND.	VILVORDE.	S'-BERNARD.
1	Fournitures aux prisons pour détenus	85,866 90	0,072 01	15,481 77
2	— — pour employés	5,505 81	2,260 52	2,875 89
3	— d'articles de bureau	71 41	181 01	99 09
4	Entretien des bâtiments	14,082 80	8,729 01	15,415 63
5	Entretien du mobilier	4,744 11	850 67	1,427 64
6	Entretien des voitures cellulaires et habillement des préposés	109 05	"	"
7	Cessions réciproques, services industriels.	6,415 45	20,085 57	4,007 17
8	Fournitures au Département de la Justice	"	7 20	"
9	— diverses pour compte des employés.	"	150 78	540 24
10	Retenues diverses	"	5,558 07	"
11	Ventes d'effets aux détenus	"	"	368 30
12	— à des établissements de bienfaisance.	8,017 52	11 02	62 20
15	Fournitures à l'armée	144,810 58	48,257 05	"
14	— à la gendarmerie	"	137 20	"
15	Ventes pour l'exportation.	"	"	1,011,572 54
16	— diversés à des administrations publiques.	1,200 41	"	1,550 "
17	Travail à la façon pour divers et journées de détenus pour compte d'entrepreneurs.	8,001 08	5,510 35	"
18	Fournitures à des détenus libérés, etc.	417 05	1,606 15	2,542 50
19	Masses de détenus décédés, non réclamées	672 57	130 40	50 20
20	Ventes de déchets et de vieux objets	1,081 55	1,558 "	"
21	Retenues diverses	1,406 77	"	4,083 "
22	Fournitures diverses à divers.	2,528 "	1,772 09	1,988 11
23	Récettes accidentelles	5 40	216 55	"
24	Fournitures à la marine	8,588 75	"	"
25	Fournitures de fils	"	"	"
26	Matières premières, etc.	124,728 75	105,559 51	622,540 90
27	Matériaux de construction	20,042 59	8,005 48	45,057 57
28	Objets divers.	7,178 17	2,492 87	12,007 81
29	— fabriqués et en travail	180,527 44	86,095 82	26,419 75
30	— confectionnés et en travail.	34,480 99	7,500 16	25,520 60
31	Mobilier, outils et ustensiles.	65,102 60	48,560 50	95,858 24
32	Plants et semences sur champ	"	"	"

DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1861.

AVOIR.

CENTRALES.			MAISON préventive.	MONTANT			TOTAL.
Alost.	NAMUR.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS au prix de revient.	DES PRODUITS au prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
10,050 22	12,603 22	21,880 21	78 54	157,013 47			311,608 04
6,207 03	158 50	23 50	"	14,010 14			
43 50	"	114 28	"	500 20			
4,182 47	145 24	6,726 75	"	50,179 00			
812 49	"	620 00	"	8,555 81			
517 03	"	"	"	626 06			
27,032 27	1,870 87	25 71	2,257 55	63,190 37			
"	"	"	"	7 20			
85 63	"	"	"	506 67			
1,470 60	"	"	"	5,020 63			
"	"	1,580 43	"	1,948 73			
450 45	"	"	"	8,521 68			
30,221 50	"	"	"	"	223,269 81		
"	"	"	"	"	137 20		
"	"	"	"	"	1,011,372 54		
"	"	"	"	"	2,840 41		
5,716 00	19,078 13	1,089 75	402 "	"	37,888 50		
2,771 95	2,203 60	"	"	"	9,541 25		
" 69	171 60	"	"	"	1,014 26		
167 64	"	"	"	"	2,806 00		
"	"	"	54 25	"	5,524 02		
100 74	170 64	1,013 52	"	"	7,502 "		
5 95	"	"	"	"	219 70		
"	"	"	"	"	8,388 75		
"	"	"	"	"	"		
23,574 61	16,584 60	15,614 18	425 58	"	"	908,808 29	
4,068 71	"	2,330 71	"	"	"	80,184 66	
1,552 21	371 66	85 "	8 04	"	"	23,695 76	
374 18	"	"	"	"	"	303,117 17	
2,737 45	16,226 "	4,154 21	204 13	"	"	90,892 54	
21,425 87	5,055 67	12,724 81	1,214 20	"	"	248,031 78	
"	"	213 69	"	"	"	213 69	
TOTAL GÉNÉRAL							3,277,437 16